

CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE DES BOURSES DE LYCÉES

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES NON BOURSIERS EN 2017-2018

La campagne complémentaire des Bourses de Lycées est ouverte jusqu'au

18 octobre 2018 DERNIER DELAI

Les dossiers sont à demander au secrétariat des élèves (bureau L109) et à rapporter pour le **05 octobre 2018** avec toutes les pièces justificatives demandées (les pièces à fournir sont mentionnées sur le dossier de demande de bourse).

Cette campagne concerne UNIQUEMENT :

- les élèves redoublants en 2ème année de CAP ou une classe de terminale, non boursiers en 2017-2018
- les élèves inscrits en 2017-2018 dans les classes de collège implantées dans les lycées (3ème prépro)
- les élèves non scolarisés en 2017 - 2018 ou scolarisés à l'étranger
- les élèves scolarisés durant l'année scolaire 2017/2018 en établissement dépendant du ministère de l'Agriculture (lycée agricole) ou dans une école privée hors contrat
- les familles ayant eu une modification importante de leur situation familiale entre le 1^{er} juin et le 18 octobre 2018 impactant leur situation financière (décès de l'un des parents, divorce des parents ou séparation attestée, résidence exclusive de l'enfant modifiée par décision du juge)
- les élèves mineurs qui ne sont plus pris en charge par l'aide sociale à l'enfance depuis le 1^{er} juin 2018 et qui seront majeurs au 18 octobre 2018

CAS PARTICULIER : PRIME DE REPRISE D'ETUDES

Elle concerne les élèves de 16 à 18 ans qui reprennent leurs études après une interruption d'au moins 5 mois et éligibles à une bourse nationale au moment de la reprise d'études. L'imprimé est à retirer dès maintenant au secrétariat des élèves (bureau L109)

Important : si vous confiez le dossier à votre enfant, réclamez lui l'accusé de réception que l'établissement lui aura remis. Seul ce document prouve que le dossier a bien été déposé au secrétariat.